

Travaux de la Chambre

Pour les besoins du compte rendu, je vais lire ce message avant de donner ma décision. Le message radio dit:

La taxe proposée sur les produits et services sera appliquée (au taux de 7 p. 100) à la vente de la plupart des produits et services au Canada. Il ne s'agit pas d'une taxe additionnelle, puisqu'elle remplace l'actuelle taxe de vente fédérale.

La TPS a trois objectifs: D'abord, améliorer l'équité globale du régime fiscal. En deuxième lieu, baisser les coûts de nos produits, afin de les rendre plus compétitifs ici comme à l'étranger et créer ainsi plus d'emplois. Et enfin, assurer une source de revenus plus fiable pour contribuer à réduire le déficit national.

La TPS est un changement important pour l'avenir du Canada. Pour plus de renseignements, appelez sans frais. . .

Voilà la publicité dont les députés se plaignent.

L'essence de l'argument du député de Dartmouth et de la députée de Sudbury, c'est qu'ils estiment que la publicité que je viens de lire n'est pas correcte et tous les deux ont des sentiments bien arrêtés à ce sujet.

Le problème de la présidence, c'est qu'une publicité, une déclaration ou une publication peut fort bien susciter des opinions différentes des députés, selon l'endroit où ils siègent, ou même du public. Il se pourrait bien qu'une publicité paraisse très juste à une personne, mais moins juste à une autre. En gros, c'est un point dont on peut discuter.

Je signale que, dans le cas qui nous occupe, le message publicitaire commence en disant qu'il s'agit de la «taxe proposée sur les produits et services». Le député de Dartmouth m'a demandé d'examiner si le mot «proposée» perd de son sens à cause de l'emploi du futur «sera» immédiatement après. Même si on pouvait peut-être contester l'emploi de ce temps de verbe du point de vue de la sémantique, je suis porté à penser qu'il n'atténue absolument pas le sens clair des mots «taxe proposée sur les produits et services».

Pour ce qui est du fond de ce message publicitaire—ou devrais-je peut-être dire du contenu du message publicitaire, parce que le fond est encore un sujet de controverse à la Chambre—je trouve que, même s'il y a désaccord au sujet du message, la présidence ne peut pas juger que celui-ci nuit de quelque manière que ce soit à la capacité d'un député de s'acquitter de ses fonctions. C'est évidemment ce que la présidence doit évaluer en vue de déterminer si la question de privilège paraît fondée ou non.

Le député de Kamloops a appuyé avec éloquence les arguments présentés par le député de Dartmouth et la députée de Sudbury. Le ministre du Revenu national a pris la parole pour dire qu'il n'acceptait pas vraiment certains des arguments présentés au sujet de l'ensemble de faits relatifs à la taxe sur les produits et services. À ce moment-là, j'ai demandé aux députés de laisser la présidence examiner la question parce que nous risquions vraiment d'entrer dans un débat qui n'avait plus rien à voir avec la procédure.

Comme je l'ai dit, j'ai entendu les arguments. J'ai examiné attentivement le texte du message publicitaire et je l'ai lu à la Chambre et au public. Je n'ai d'autre choix que de décider qu'il n'y a, à mon avis, rien qui autorise la présidence à présumer qu'il y a eu violation de privilège ou outrage au Parlement. Les députés voudront peut-être contester les faits et débattre la question davantage, comme certains l'ont fait aujourd'hui à la période des questions, mais je ne peux pas, d'après les arguments qui m'ont été présentés, juger que la question de privilège paraît fondée dans ce cas.

J'ai beaucoup apprécié qu'on m'ait informé des faits à l'avance et je remercie tous les députés de la courtoisie dont il ont fait preuve pendant le débat et de leur collaboration.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la coutume veut que, le jeudi, le leader parlementaire de l'opposition demande au leader du gouvernement à la Chambre de préciser les travaux dont la Chambre sera saisie au cours des prochains jours. Le ministre pourrait-il nous informer des projets de loi qui seront débattus demain, mardi et, peut-être même mercredi prochain?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain, j'ai l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-34 constituant un centre de gestion et le projet de loi C-57 protégeant les topographies des circuits intégrés. J'espère que ces deux projets de loi pourront être adoptés à l'étape du rapport et lus